

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

COMMUNE DE ROUVRES

Réunion ordinaire 04 juin
L'an deux mille vingt

Date de la convocation	
29 mai 2020	
Nombre de membres	15
Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération	15
Nombre de pouvoirs	1

L'an deux mille vingt le 04 juin à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans la salle Michel LEGRAND, conformément à l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, sous la Présidence de Madame Nathalie MILWARD, Maire.

Nombre maximal de personnes autorisées à y assister : 6, conformément à l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020.

ÉTAIENT PRESENTS :

Madame Nathalie MILWARD, Monsieur Albert ROUILLARD, Madame Caroline DUPOND, Madame Catherine PONSARDIN, Monsieur Aurélien MAUFRAIS, Madame Odile MENNESSON, Monsieur Vincent RAYMOND, Monsieur Christophe LEBON, Monsieur Thierry FERRIÉ, Monsieur Hadrien LESUEUR, Monsieur Cyril CHESNEL, Monsieur Jérémie ZARPAS, Monsieur Jehan LALANDE, Madame Danièle LARGILLIERE.

ABSENTE EXCUSEÉ :

Alice LIGNEUL ayant donné pouvoir à Nathalie MILWARD

Appel des membres du conseil municipal par Madame le Maire

Noms/Prénoms		Noms/Prénoms	
DUPOND Caroline	P	LALANDE Jehan	P
LARGILLIERE Danièle	P	LEBON Christophe	P
LIGNEUL Alice	Pouvoir	LESUEUR Hadrien	P
MENNESSON Odile	P	MAUFRAIS Aurélien	P
MILWARD Nathalie	P	RAYMOND Vincent	P
PONSARDIN Catherine	P	ROUILLARD Albert	P
CHESNEL Cyril	P	ZARPAS Jérémie	P
FERRIÉ Thierry	P		

Légende : P : Présent E : Excusé
A : Absent

Désignation d'un volontaire pour assurer le secrétariat de séance :

Monsieur Aurélien MAUFRAIS conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte.

Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal :

Aucune observation n'étant soulignée, l'assemblée approuve le compte-rendu du 25 mai 2020 ;

La feuille d'émargement du Conseil Municipal du 25 mai 2020 est signée par les membres présents.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour apporter un complément au point 5 et rajouter un point à l'ordre du jour :

- Création d'une nouvelle adresse au 03 route de la Sellerie. (Ce point sera rattaché au point n° 5 de l'ordre du jour).
- Point 6 : Remplacement des fenêtres de la mairie : choix du prestataire

1/ Commissions municipales (*Délibération n° 2020/18*) :

Objet : Mise à jour des commissions municipales

Madame le Maire souhaite acter la mise à jour des commissions municipales suite au renouvellement général du Conseil Municipal :

Maire : Nathalie MILWARD

1er adjoint : Albert ROUILLARD

Délégations : Animation de la commune, respect de l'environnement, sécurité, urbanisme structurel, travaux structurants, budget.

2ème adjoint : Caroline DUPONT

Délégations : Urbanisme opérationnel, travaux liés à la sécurité, sanitaire.

3ème adjoint : Catherine PONSARDIN

Délégations Social, travaux d'entretien et de maintenance, relations de voisinage, fleurissement, relations avec les artisans, fêtes et cérémonies, relations avec les associations locales.

Conseillers municipaux :

Monsieur Aurélien MAUFRAIS, Madame Odile MENNESSON, Monsieur Vincent RAYMOND, Madame Alice LIGNEUL, Monsieur Christophe LEBON, Monsieur Thierry FERRIÉ, Monsieur Hadrien LESUEUR, Monsieur Cyril CHESNEL, Monsieur Jérémie ZARPAS, Monsieur Jehan LALANDE, Madame Danièle LARGILLIERE.

LES COMMISSIONS :

Commission Communication et Animations

Président de droit : Nathalie MILWARD

Rapporteur : Catherine PONSARDIN

Membres : Albert ROUILLARD, Caroline DUPOND, Vincent RAYMOND, Thierry FERRIÉ, Jérémie ZARPAS, Danièle LARGILLIERE.

Commission PLU – Environnement - Patrimoine

Président de droit : Nathalie MILWARD

Rapporteur : Albert ROUILLARD

Membres : Caroline DUPOND, Catherine PONSARDIN, Aurélien MAUFRAIS, Thierry FERRIE, Hadrien LESUEUR, Cyril CHESNEL, Jehan LALANDE.

Commission Budget - Appel d'offres - Travaux -Voirie - Sécurité

Président de droit : Nathalie MILWARD

Rapporteur budget-appel d'offres : Albert ROUILLARD

Rapporteur travaux - voirie - sécurité : Caroline DUPOND

Membres : Thierry FERRIE, Cyril CHESNEL, Jérémie ZARPAS, Jehan LALANDE.

Commission sociale

Président de droit : Nathalie MILWARD

Rapporteur : Catherine PONSARDIN

Membres : Caroline DUPOND, Danièle LARGILLIERE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ACTE la dénomination des commissions ainsi désignées ci-dessus.

ACTE les membres de chaque commission ainsi énumérés ci-dessus.

2/ Demande d'aide financière au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2020 (Délibération n° 2020/19)

Madame le Maire présente le projet d'investissement proposé pour l'exercice 2020 :

TYPE D'OPERATIONS	PROJET	Montant H. T.
Voirie - Sécurité	Sécurisation par vidéo protection du domaine public	24 949 €
TOTAL		24 949 €

Compte tenu du montant de l'investissement, Madame le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de financement au titre du **Fonds Départemental d'Investissement (FDI)** sur l'exercice 2020 et d'arrêter les modalités de financement suivant :

Le coût du projet s'élève à : **24 949 €**
 Subvention sollicitée au titre du FDI 2020 : 7 485 € soit 30 %
 Autofinancement : 17 465 € soit 70 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Décide d'adopter le projet retenu énoncé et arrête les modalités de financement ci-dessus,

Décide de déposer un dossier de demande de financement au titre du Fonds Départemental d'Investissement sur l'exercice 2020 auprès du Conseil Départemental,

S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions,

Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

3/ Demande d'aide financière au titre des amendes de police 2020 (Délibération n° 2020/20)

Madame le Maire présente le projet d'investissement proposé pour l'exercice 2020 :

TYPE D'OPERATIONS	PROJET	Montant H. T.
Sécurité	Création de places de stationnement devant le cimetière	7 406 €
TOTAL		7 406 €

Compte tenu du montant de l'investissement, Madame le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de financement au titre des **amendes de police** sur l'exercice 2020 et d'arrêter les modalités de financement suivant :

Le coût du projet s'élève à : **7 406 €**
 Subvention sollicitée au titre des amendes de police 2020 : 2 222 € soit 30 %
 Autofinancement : 5 184 € soit 70 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Décide d'adopter le projet retenu énoncé et arrête les modalités de financement ci-dessus,

Décide de déposer un dossier de demande de financement au titre des amendes de police sur l'exercice 2020 auprès du Conseil Départemental,

S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions,

Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

4/ Demande d'aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020 (Délibération n° 2020/21)

Madame le Maire rappelle qu'au regard du règlement 2020, les dépenses liées aux accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Lors des travaux effectués dans la salle Michel LEGRAND la mise aux normes d'accès PMR n'a concerné que l'intérieur du bâtiment, excluant ainsi le cheminement du parking jusqu'au bâtiment. Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer l'accès PMR au dossier déposé au titre de la DETR en 2020.

TYPE D'OPERATIONS	PROJET	Montant H. T.
Accessibilité	Accès PMR	5 366 €
TOTAL		5 366 €

Compte tenu du montant de l'investissement, Madame le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (**DETR**) sur l'exercice 2020 et d'arrêter les modalités de financement suivant :

Le coût total de ce projet s'élève à :	5 366 €
Subvention sollicitée au titre de la DETR	1 073 € soit 20 %
Autofinancement	4 293 € soit 80 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Décide d'adopter le projet proposé et arrête les modalités de financement ci-dessus,

Décide de déposer un dossier de demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2020 auprès de la Préfecture,

S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions

Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

5/ Numérotation d'une nouvelle construction au 3 B route des Petits Buis les Nonains et création d'une nouvelle adresse au 03 route de la Sellerie (Délibération n° 2020/22)

Madame le Maire rappelle aux membres présents que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel "Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination des rues et les bâtiments concernés sont présentés au Conseil Municipal :

- Une nouvelle habitation doit être numérotée route des Petits Buis aux Nonains,
- Une adresse est à créer route de la Sellerie.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, considérant l'intérêt communal que représente la numérotation des maisons,

Décide d'attribuer les numéros suivants :

- Nouvelle habitation route des Petits Buis aux Nonains : 3 B route des Petits Buis ;
- Nouvelle adresse route de la Sellerie : 3 route de la Sellerie.

6/ Remplacement des fenêtres de la mairie : choix du prestataire (Délibération n° 2020/23)

Madame le Maire rappelle aux membres présents que le dossier : remplacement des fenêtres de la mairie a fait l'objet de l'attribution d'une subvention le 08 juillet 2019 pour un montant de 8 056 €.

Il convient d'arrêter le choix du prestataire pour effectuer ces travaux.

Trois devis ont été sollicités :

- **SOGAMA** pour un montant de 20 375,21 € H. T.,
- **UNIS VERT HABITAT** pour un montant de 16 112,35 € H.T. mais qui ne répond pas aux normes « accessibilité »,
- **D. AUFFRET** pour un montant de 18 092,46 € H.T.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Décide de retenir le moins disant :

D. AUFFRET pour un montant de 18 092,46 € H. T.

07/ Questions diverses

A/ AU BISTRO :

Le café-restaurant "AU BISTRO" 24 rue de Houdan est à nouveau ouvert. Madame le Maire encourage les Rouvrais à faire vivre ce dernier commerce. N'hésitez pas à appeler Madame Christiane PICHARD au 09 51 23 48 32 pour obtenir les horaires d'ouverture et les menus et à consulter sa page Facebook. En aide à notre dernier commerce, sans que Madame PICHARD ne le demande, Madame le Maire a suspendu les loyers du café-restaurant de mars à mai 2020 inclus.

B/ NUISANCES DE VOISINAGE :

Madame le Maire rappelle les bonnes pratiques relatives à la lutte contre les nuisances de voisinage : bruits et brûlage de déchets verts. A cet effet, la commune réalisera un flyer qui sera distribué dans les boîtes aux lettres, accompagné de l'arrêté préfectoral relatif au bruit.

C/ SYNDICAT DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DES BORDS DE VESGRE :

Monsieur Albert ROUILLARD, 1^{er} adjoint, annonce qu'un conseil syndical se tiendra le vendredi 5 juin.

D/ Association pour la Sauvegarde et la Restauration de l'Église Saint-Martin de Rouvres (ASRER) :

L'assemblée générale de l'ASRER se tiendra le dimanche 28 juin. Un concert avec un ensemble musical de la Police Nationale est envisagé à 15 heures à l'église Saint-Martin ou à l'extérieur si les conditions météorologiques le permettent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.